

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALD - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Sites d'accueil des enfants de moins de six ans - Maintenance et installation de jeux de cours - Mise en appel d'offres

Madame Lemouzy, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les jeux, installés dans les cours des sites d'accueil des enfants de moins de six ans tels que les groupes scolaires, les crèches et les centres de loisirs, doivent être entretenus régulièrement, conformément à la législation en vigueur. Par ailleurs, le remplacement de certains d'entre eux ou l'installation de nouveaux jeux s'avèrent nécessaires.

Différents types d'interventions sont à prévoir :

- la visite de contrôle et de remise en état ,
- la réparation,
- la maintenance à la suite d'une défaillance ou d'une détérioration,
- l'adjonction ou le remplacement.

Pour permettre la réalisation de ces prestations, il est proposé de conclure les marchés suivants :

- lot n° 1 : maintenance des jeux de cours

- minimum :	100 000 € TTC
- maximum :	300 000 € TTC

- lot n° 2 : installation de jeux de cours

- minimum :	70 000 € TTC
- maximum :	210 000 € TTC

Les marchés fractionnés, passés sous la forme de marchés à bon de commandes, seraient conclus pour trois ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la mise en appel d'offres de la maintenance et de l'installation des jeux de cours de la Ville ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à ouvrir aux budgets de l'exercice actuel et des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007

